

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRÊTÉ N° 2022-063

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal d'interdiction de circulation

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6, Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande formulée par l'association « Les Amis de Paris Roubaix », sise 49 rue Avenue Fleming 59100 Roubaix, en date du 9 juin 2022, relative aux travaux de réfection des pavés sur la voie dénommée « Le Chemin de Monchecourt » qui auront lieu les 18 et 25 juin 2022,

Considérant la sécurité à mettre en place pour la bonne réalisation des travaux précités et dans l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} –

La route sera barrée et la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la voie dénommée « Le Chemin de Monchecourt » les 18 et 25 juin 2022, de 8h à 16h (sauf pour les services d'urgences et de gendarmerie).

Article 2 –

Pendant la durée du chantier, la vitesse de tous les véhicules circulant aux alentours de la zone de travaux sera limitée à 30 km/h.

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les services techniques de la commune d'Emerchicourt, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'association « Les Amis de Paris Roubaix » de Roubaix.
- Monsieur le Maire de Monchecourt.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 14 juin 2022

Le Maire,

Régis ROUSSEL.